

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « OISELIER II : QUID DE LA PLACE DE JEUX PROMISE AUX FAMILLES ? » (N° 1233) (PDC-JDC)

Séance du 25 mai 2023

Point n° 11

Question 1

Quel était le montant initialement prévu pour la réalisation de la place de jeux ?

Réponse :

Le devis estimatif prévoyait un montant de CHF 194'290.- TTC pour les aménagements paysagers et les places de jeux.

Question 2

Aujourd'hui, est-ce qu'une place de jeux est toujours prévue, et si oui selon quelle échéance et pour quel montant ?

Réponse :

Le Conseil municipal a décidé en février 2022 de reporter l'installation des places de jeux. Ce choix a été pris afin de ne pas provoquer de contraintes supplémentaires pour les futurs promoteurs de la zone voisine HBe lors de constructions à venir (travaux d'accès, de terrassement, limites de zones) et d'éviter des déconstructions onéreuses. La réalisation de places de jeux est maintenue ; la planification de ces installations est programmée à court terme.

La plantation des végétaux et arbres a été réalisée conformément au plan spécial, ainsi que la mise en place des tables et bancs.

La projection financière pour les aménagements paysagers, places de jeux est la suivante :

- Dépenses à ce jour : CHF 75'640.-.

Question 3

Si la réponse au point 2 est non, est-il envisagé d'autres alternatives ?

Réponse :

La réponse est oui, les places de jeux seront réalisées.

Question 4

Sachant que toutes les familles qui ont construit leur maison, sur le site de l'Oiselier II, ont été contraintes de s'accommoder de toutes les exigences inhérentes au plan spécial indépendamment de leur coût, le Conseil municipal n'a-t-il pas l'impression de ne pas tenir ses engagements ?

Réponse :

Les places de jeux seront réalisées à court terme selon le plan spécial.

24 avril 2023

Le Conseil municipal